

En bref...

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **31 (1985)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EN BREF...

Du 23 juin au 1^{er} août

Un ciel au ras du sol et un crachin à faire pâlir toutes les Shetland de la terre ne surent décourager les trois-cents Suisses héroïques qui avaient décidé de venir le 23 juin à Châtenay-en-France pour marquer, par ce rassemblement, leur fidélité au symbole du 1^{er} août. Par là, ils ont montré, d'une manière qu'ils auraient peut-être aimée différente, leur attachement au pays. Qu'ils trouvent ici les remerciements du modeste groupement qui, sans moyens administratifs ou financiers véritables, les réunit ainsi depuis quelque trente années. Il y a plusieurs façons de célébrer le 1^{er} août : la méditation, le folklore, le pique-nique, le Rütli, la joie familiale d'un jour de congé. L'essentiel est sans doute de participer. D'une façon ou d'une autre. Certains rigoristes — qu'on ne peut trop blâmer, la rigueur trouvant toujours ses raisons — entendent célébrer la fête nationale exclusivement entre le 31 juillet et le jour de la Saint-Julien. Billancourt vidant la capitale au mois d'Auguste, ils prennent ainsi le risque de se retrouver assez seuls. Foin donc des grincheux. La joie était dans les cœurs, et surtout sur les visages des personnes âgées pour lesquelles la Patrie signifie encore tout.

Châtenay est un endroit charmant, au milieu d'une campagne absolue, à trente-cinq minutes de Paris. Les vastes communs du château, aménagés en lieu de réunions et de séminaires, permirent de s'abriter sans problème. L'église, mise à notre disposition par le maire de la commune, M. le Docteur Dermer, offrit à ceux qui sont attachés à la cérémonie œcuménique le havre qui s'imposait et les voix de l'Union Chorale y retentirent à merveille. Le soleil se montra pour une heure, au moment du déjeuner, et la pluie serrée remplaça le crachin du matin pour la partie officielle. De jeux, point.

Lecture fut donnée par M. le Consul Conrad Marty du message traditionnellement adressé aux Suisses de l'étranger par le Président de la Confédération. Ce message fut suivi d'une allocution, remarquable par sa sincérité et son authentique chaleur, de M. le Sénateur Pierre Salvi, Président du Conseil Général du Val-d'Oise, dont la commune, Viarmes, est jumelée depuis bientôt trente ans avec celle de Morcote, au Tessin. Il est des accents d'amitié qui ne trompent point. Le Président de la Fédération des Sociétés Suisses de Paris, M. Pierre Jonneret, eut ensuite l'agréable devoir de remercier tous ceux qui contribuent, année après année, au succès de cette fête et notamment l'équipe du *Messenger Suisse* et celle des volontaires de l'Ambassade. Parlant du rôle des Suisses de l'étranger, M. Jonneret rappela leur importance quant à l'image mondiale du pays. Il est regrettable, conclut-il, que les

Suisses expatriés demeurent le plus souvent des isolés et ne bénéficient pas, comme les Français de l'étranger, d'une organisation ayant un statut consultatif officiel ainsi que d'une représentation parlementaire. Beaucoup de malentendus, voire l'indifférence grandissante que certains compatriotes à l'étranger manifestent à l'égard de la mère-patrie, pourraient être ainsi écartés. Il revint à M. l'Ambassadeur François de Ziegler de clôturer les interventions. Il le fit avec son érudition coutumière, simple et chargée de sens. La France prit naissance — et son nom — en cette petite région du nord-est de Paris, d'où essaimèrent les Francs. Il est symbolique que l'Union des Suisses de France ait été constituée là également, et plus exactement à Royaumont, il y a vingt ans déjà. Cette Union est un lien essentiel entre nos deux pays, ajouta M. de Ziegler, en disant combien il avait apprécié ses récents travaux.

La retraite se fit dignement et tous ceux qui tinrent le coup jusqu'à dix-huit heures eurent l'agréable surprise d'être conviés à un vin d'honneur offert par la F.S.S.P. Le soleil était alors à son zénith dans tous les cœurs du petit groupe des fidèles. Ils seront le double l'an prochain. C'est promis.

Des citoyens de second ordre

On sait l'espoir que les Suisses de l'étranger mettaient dans l'octroi, à leur profit, du vote par correspondance ou par procuration, dont on parlait beaucoup dans le cadre d'une éventuelle révision de l'Article 44 bis de la Constitution fédérale. Cet article, adopté en 1977 et qui consacre leur droit au vote en matière fédérale, reste en effet de peu de portée dans la mesure où il faut être présent en Suisse — et dûment inscrit — pour voter. Seuls les frontaliers et quelques privilégiés peuvent, effectivement, en bénéficier. Avec les recommandations du Conseil de l'Europe, soulignant que le droit au vote est un des éléments essentiels de la dignité et de la liberté des individus et invitant les pays membres à faire en sorte que leurs citoyens résidant à l'étranger puissent s'exprimer selon des modalités réalistes, les Suisses de l'étranger croyaient à l'avenir d'un vote par correspondance proposé et soutenu par leur Commission.

Que nenni (on serait tenté d'écrire *niet*). Le Conseil fédéral, suivant sa prudente procédure, lançait une enquête auprès des cantons, des partis politiques et des organisations faitières. Résultats décevants. Moitié, moitié en fait. Alors la balance a penché vers la moitié du *niet*. On ne saurait mettre en cause la sympathie du Conseil fédéral à l'égard des Suisses de l'étranger, mais on sait combien l'opinion des milieux organisés ou de certains cantons a de l'importance dans notre pays. Pensez-donc, Zurich et le parti socialiste s'étaient prononcés contre, sans parler du patronat, des employeurs et

des syndicats. Jolie coalition contre ces émigrés que nous sommes, ignorants des choses du pays. Des fois que l'on vote mal... comme les Suédois de l'étranger qui, une fois, ont renversé M. Palme. Certes, il y a de multiples explications : les Suisses de Suisse ne peuvent pas partout voter par correspondance, le principe du domicile n'était plus respecté, seulement 10 000 Suisses de l'étranger se sont inscrits pour voter quand ils sont en Suisse (combien de fois nous ne vous avons pas demandé de tous vous inscrire...), la réciprocité devrait être accordée aux étrangers résidants en Suisse, cela coûterait des sous et bien des complications pour quelques voix exprimées (plus de 10 000 sans nul doute) etc, etc.

Mais il y a une chose que l'on ignore souvent : c'est que ces fameuses consultations ne sont pas toujours aussi sérieuses qu'on pourrait le penser et que souvent, tout comme les commissions extra-parlementaires, elles favorisent le jeu des contre-pouvoirs. Il arrive en effet que l'entité consultée laisse à un de ses responsables, voire à un de ses employés, le soin de décider et de répondre en son nom. Pas lieu donc de s'étonner que la réponse soit celle qui comporte le moins de responsabilité, celle du statu quo. Ce que l'on regrettera en tout cas, c'est que la décision ait été prise sans que le Secrétariat des Suisses de l'Etranger en ait été, au préalable, informé et sans qu'il ait pu introduire un ultime recours. La Commission et le Congrès des Suisses de l'Etranger se réuniront les 22 et 23 août à Interlaken. Espérons qu'ils sauront, dans un appel circonstancié, appeler les pouvoirs publics à reprendre sans tarder ce dossier, notamment en proposant une solution intermédiaire et en faisant en sorte que des arguments pour, dûment motivés, puissent être développés.

Nous avons un beau musée, mais on aimerait plus. Chaque année, à l'occasion du 1^{er} août ou du Congrès des Suisses de l'Etranger, on ne manque jamais, en de belles envolées de style, de magnifier le rôle de l'émigration helvétique. Cependant quelques traits de plume ont ruiné une partie des espoirs que nous nourrissions. Certains d'entre nous ont ressenti cela avec une profonde amertume. Les efforts qu'ils déploient pour maintenir l'image du pays auprès des compatriotes résidant au-delà des frontières s'en trouvent affectés. L'information sur notre rôle réel fait singulièrement défaut. De grands journaux, des cercles importants commettent des erreurs certaines de perception à notre égard. Mais ce que nous considérons comme une fâcheuse péripétie nous permettra d'aller plus loin en mobilisant les déçus de la cinquième Suisse.

P.J.